

22 janvier 2020

Mémoire de la municipalité de Sainte-Sophie

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Portrait de la municipalité

La Municipalité de Sainte-Sophie est située dans la MRC de la Rivière-du-Nord, à l'Est de la ville de Saint-Jérôme. La municipalité, composé majoritairement de zonages agricoles et de villégiatures, s'étend sur un territoire de 111,5 kilomètres carrés et compte un peu plus de 17 000 habitants.

La municipalité offre à tous les foyers de son territoire les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques afin d'aider tous ces citoyens à détourner le plus possible les matières du bac à ordures destinées au lieu d'enfouissement. Chaque année, la Municipalité distribue à ces citoyens un guide des bonnes pratiques afin d'informer et d'éduquer ceux-ci à utiliser le bon bac pour les catégories de matières correspondantes, afin de faciliter la vie à ses résidents en vue d'augmenter sans cesse les quantités recyclées et valorisées.

La Municipalité de Sainte-Sophie compte de plus en plus sur l'établissement de jeunes familles sur son territoire et elle doit constamment repenser ses services et ses infrastructures afin de répondre aux besoins de ses nouveaux citoyens, de plus en plus soucieux de la qualité de leur environnement.

Présence du lieu d'enfouissement

Lorsqu'il est question d'environnement et que l'on inclut « lieu d'enfouissement » dans la même phrase, cela peut sans doute faire sourciller à première vue. Personne ne rêve d'avoir cette infrastructure dans son voisinage immédiat comme il souhaiterait par exemple une bibliothèque ou un aréna. Pourtant, un lieu d'enfouissement technique est aussi essentiel à la protection de l'environnement que ne l'est une bibliothèque pour la culture ou un aréna pour les loisirs de la population même si cela est beaucoup moins populaire. Le lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, situé sur la 1^{ère} Rue est implantée depuis 1964. Il y a lieu de croire qu'il continuera d'offrir le service public essentiel de disposition des déchets pour encore un bon moment.

Dans ce contexte, la Municipalité de Sainte-Sophie a pris la position de s'assurer qu'il est bien géré, qu'il est sécuritaire et qu'il n'entraîne pas de nuisances pour le voisinage. Bien que la surveillance du respect des lois et des règlements provinciaux encadrant les opérations d'un lieu d'enfouissement relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Municipalité demeure alerte et aux aguets afin que l'entreprise Waste Management opère de façon responsable. La Municipalité de Sainte-Sophie n'hésite jamais à demander de l'information et des comptes à l'entreprise et a délégué deux membres du conseil

municipal au sein d'un comité de vigilance où les performances environnementales de la compagnie sont passées en revue lors de réunions.

Projet d'agrandissement

Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de développement de nouvelle capacité d'enfouissement. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus de bac à ordures au chemin et que tout le monde aurait récupéré et composté 100% de ses matières. Malheureusement, ce n'est pas le cas, bien que des efforts de plus en plus grands sont faits par les citoyens et les entreprises. Autre constat, c'est que nous sommes de plus en plus nombreux à habiter le territoire, donc à mettre au chemin des sacs à ordures. Dans ce contexte, il est nécessaire de se doter comme société d'infrastructures pour gérer les matières qui n'auront pas été récupérées pour éviter qu'elles ne se retrouvent dispersées dans la nature. C'est dans ce contexte que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie intervient afin de maintenir un service de disposition sécuritaire avec la fin des autorisations gouvernementales en 2022.

Ce projet est connu des autorités de Sainte-Sophie depuis les premières intentions manifestées par l'entreprise au tout début de ses démarches il y a bientôt trois ans. Les représentants de l'entreprise en ont informé le comité de vigilance en mars 2017 et nos délégués de la municipalité ont ensuite relayé l'information au conseil municipal. Les représentants de Waste Management ont ensuite pris soin de venir à la rencontre du conseil municipal et de présenter les éléments de son projet qui s'avère être la poursuite de ses activités actuelles sur une nouvelle portion de son terrain. D'ailleurs, Waste Management a fait preuve de beaucoup de transparence en rendant publique toutes les informations pertinentes du projet, tout au cours de sa démarche. L'entreprise a rencontré plusieurs groupes, des citoyens et elle a organisé une soirée d'information ainsi qu'une journée portes ouvertes pour permettre à tous de mieux comprendre et de poser toutes les questions voulues.

D'ailleurs, lors de la journée portes ouvertes, les citoyens ont pu prendre connaissance des technologies éprouvées pour le traitement des eaux et des gaz qui demeureront en place dans le cadre du projet d'agrandissement, tout comme les suivis environnementaux. Cela est rassurant pour nous car nous connaissons, par expérience, la rigueur et la transparence de l'entreprise. Nous avons également la pleine collaboration de l'entreprise qui s'assure que la route d'accès au site, le chemin de Val-des-Lacs, est privilégiée par la clientèle du site afin de minimiser les nuisances dans le voisinage.

Milieu humide

Dans l'exploitation de la zone 6 envisagée par Waste Management, nous constatons qu'un couvert boisé de 39 hectares serait sacrifié, dont 18 hectares de milieux humides. Évidemment, comme représentants municipaux, nous ne pouvons pas nous réjouir d'une telle perte que nous aurions souhaité voir le promoteur éviter. Puisque cela ne semble pas possible, nous souhaitons vivement que ces pertes soient compensées. Nous comprenons de la Loi sur les milieux humides qu'il est possible pour le promoteur de signer un chèque au gouvernement du Québec pour compenser les pertes encourues. Nous comprenons aussi que le promoteur privilégierait une compensation « nature », ce qui nous apparaît une bien meilleure option car nous voulons éviter

que des ressources financières quittent la région. Nous préférons de loin un projet structurant, mettant à contribution des acteurs locaux qui pourront élaborer un projet gagnant, à proximité du milieu qui sera affecté.

D'autre part, nous encourageons Waste Management à continuer de récolter le bois de qualité et de le valoriser pour la production de mobilier urbain qui met à contribution le talent des employés de la scierie de Sainte-Sophie. Nous sommes fiers d'exposer sur notre piste cyclable cette réussite avec une table et un banc confectionnés par la scierie de Sainte-Sophie à partir de pins récoltés sur la propriété de Waste Management.

Valorisation des biogaz

Par ailleurs, nous avons appris lors de la première partie des audiences que Waste Management est en pourparlers avec Énergir afin de valoriser 100% des biogaz générés par le lieu d'enfouissement. À la Municipalité de Sainte-Sophie, nous sommes témoins depuis plusieurs années des efforts déployés par l'entreprise en vue de trouver un partenaire pour utiliser le reste du biogaz. Nous souhaitons que les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet d'investissement d'importance à Sainte-Sophie puissent être réunies. Nous sommes tous dans l'urgence climatique et ce projet de valorisation de la totalité des biogaz du lieu d'enfouissement doit être soutenu.

Reconversion du site

Membre du comité de vigilance, la Municipalité a été au cœur des premières discussions avec Waste Management sur l'importance de présenter à la communauté sa vision de l'utilisation de la propriété de la 1^{ère} Rue au terme de l'exploitation de la zone 6. La Municipalité apprécie l'approche de l'entreprise qui, dès à présent, travaille à redonner une valeur et une utilité à sa propriété. Le projet PhytoValix, inauguré à la fin de l'été 2019 est un formidable exemple d'économie circulaire qui contribue à l'essor d'une PME de Saint-Roch L'Achigan venue investir à Sainte-Sophie. C'est très ingénieux d'utiliser des plantes pour traiter de l'eau usée afin de réduire les rejets et visionnaire d'utiliser les tiges de saules pour faire des murs anti-bruit. Nous sommes fiers que ce savoir se développe à Sainte-Sophie avec la contribution d'autant de chercheurs et chercheuses scientifiques. Voilà un premier projet que nous espérons voir se multiplier pour qu'à terme, l'ensemble de la propriété retrouve une nouvelle vocation pour le bénéfice des prochaines générations.

Partenariat

L'entreprise Waste Management est une industrie importante pour notre municipalité et hautement estimée sur plusieurs sphères de réalisations communautaires. Par le biais de son comité de vigilance, elle demeure à l'écoute des préoccupations collectives. Soucieuse de l'achalandage, elle a déboursé la confection d'une route de contournement pour l'accès à son site depuis les années 2000, réglant ainsi pratiquement l'ensemble des plaintes liées aux camionnages. De plus, les efforts soutenus et constants de sensibilisation de l'entreprise à la qualité

de vie des citoyens se traduisent par aucune plainte à nos registres actuels reliés aux odeurs, bruits, transports ou autres activités du site.

L'entreprise Waste Management paie une redevance annuelle à la Municipalité de Sainte-Sophie en fonction du tonnage enfouie. Cette redevance est de l'ordre moyen d'un million de dollars, ce qui représente un peu plus de 5% du budget annuel municipal. Le site, éloigné, est situé à plus de 3 km du périmètre urbain et n'affecte en rien les évaluations foncières des immeubles les plus proches. En plus d'un paiement significatif de taxation foncière et d'offrir un taux privilégié de disposition des matières résiduelles à notre MRC, l'entreprise s'implique activement dans notre collectivité. A titre d'exemple, elle alloue notamment des servitudes de passages sur leurs terres environnantes aux centres équestres de notre territoire. Elle met gratuitement à la disposition d'un organisme communautaire une maison, afin que l'organisme poursuive son objectif de venir en aide aux familles démunies de notre Municipalité en leur fournissant des besoins essentiels tels que le don de nourritures et de vêtements.

Conclusion

La première partie des audiences a permis aux différents intervenants de questionner l'initiateur du projet ainsi qu'une batterie d'experts de différents ministères sur la fiabilité des mesures de protection de l'environnement et de la sécurité du public. Ce fut rassurant pour nous de nous faire confirmer une fois de plus par les médecins de la Santé publique et les experts du ministère de l'Environnement ce que nous avons déjà entendu dans des audiences précédentes à l'effet que les opérations actuelles et futures ne constituent pas un risque pour l'environnement et notre population.

Dans ce contexte, nous sommes confiants de continuer à cohabiter harmonieusement à long terme avec cette infrastructure essentielle pour la disposition des déchets qui est gérée de façon responsable et qui permet d'initier un nouveau cycle économique par la récupération et la valorisation des biogaz. La cessation de la poursuite des activités futures du site d'enfouissement en résulterait d'une importante charge fiscale imposée directement aux citoyens pour le manque à gagner ainsi que la perte d'un acteur de bienfait dans notre collectivité.



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité Sainte-Sophie



Louise Gallant,
Mairesse
Municipalité de Sainte-Sophie